**[74:P:2]**

**Mandat d'arrêt (droit de la famille)**

[Formule 70B]

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

MANDAT D'ARRÊT

À TOUS LES SHÉRIFS et autres agents de la paix en Ontario ET AUX directeurs de tous les établissements correctionnels de l'Ontario.

ATTENDU qu'une ordonnance d'aliments [*ou* une requête en aliments] a été rendue [présentée] en application de la *Loi portant réforme du droit de la famille*, L.R.O. 1990, chap. F.3, contre [*nom*] de/du [*adresse*] [*le cas échéant, ajouter :* et [*nom*] a reçu signification de l'acte introductif d'instance relatif à la présente instance],

ET ATTENDU qu'il appert que [*nom*] se prépare à quitter l'Ontario dans l'intention de se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi portant réforme du droit de la famille*,

IL VOUS EST ORDONNÉ D'ARRÊTER et d'amener [*nom*] devant le tribunal afin qu'il/elle soit traité(e) selon la loi. Si le tribunal ne siège pas ou si l'intéressé ne peut pas être amené sans délai devant le tribunal, il vous est ordonné de livrer l'intéressé à un établissement correctionnel provincial ou à un autre établissement sûr afin qu'il y soit admis et détenu jusqu'à ce qu'il soit amené devant le tribunal.

[*signature du juge*]